

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL EXECUTIF
Cinquième session ordinaire
25 juin – 3 juillet 2004
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/106 (V)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LES SITUATIONS DE CONFLIT EN AFRIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LES SITUATIONS DE CONFLIT EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point de l'évolution des différentes situations de conflit sur le continent depuis la session du Conseil exécutif, en mars dernier.

2. Au cours de cette période, des progrès substantiels ont été accomplis s'agissant du règlement de nombre situations de conflit. Il en va notamment ainsi de la crise aux Comores, qui dure depuis 1997, et du conflit au Soudan, pour ce qui est des négociations entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire pour la libération du Soudan. Au Burundi, une opération de maintien de la paix des Nations Unies (ONUB) a pris le relais de la Mission africaine au Burundi (MIAB), renforçant d'autant les chances d'aboutissement du processus initié dans le pays depuis la signature de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000. En Somalie, le laborieux processus de réconciliation, conduit sous les auspices de l'IGAD depuis octobre 2002, vient d'entrer dans sa troisième et dernière phase, qui devrait culminer avec la formation d'institutions de transition. La plus grande cohésion démontrée par les pays de la région ces dernières semaines renforce indubitablement les chances d'aboutissement du processus.

3. En République démocratique Congo (RDC), de nombreuses difficultés ont été enregistrées au cours de la période sous examen. L'on doit, en particulier, relever les événements survenus récemment à Bukavu, dans l'Est du pays, et la tension subséquente dans les relations entre la RDC et le Rwanda. La situation demeure également préoccupante en Côte d'Ivoire, où le processus de réconciliation est pratiquement dans l'impasse, depuis mars dernier.

4. Une des crises les plus graves que connaît le continent, et ce en raison des souffrances indicibles infligées aux populations civiles et des risques d'une catastrophe humanitaire encore plus grande, est sans conteste celle du Darfour, dans l'ouest du Soudan. L'UA, de concert avec ses partenaires, déploie des efforts soutenus pour trouver une solution durable à cette crise. De toute évidence, il s'agit là d'un test quant à la capacité de l'UA à agir de façon effective pour faire face aux conflits qui déchirent le continent et à mettre en œuvre les principes qui sont les siens.

5. D'une façon générale, la situation sur le continent demeure contrastée. Les progrès accomplis restent fragiles, tant il est vrai qu'ils sont susceptibles d'être remis en cause, cependant que de nouvelles crises peuvent toujours surgir. Le Darfour en est une claire illustration.

6. Dans ce contexte, les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité sur le continent doivent être intensifiés. A cet égard, l'importance du rôle qui incombe au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) ne sera jamais suffisamment soulignée. La déclaration d'engagement adoptée lors du lancement solennel de cet organe, le 25 mai dernier, a permis de réaffirmer la détermination des membres du Conseil à assumer les

responsabilités dont ils ont été investis. Il convient maintenant de donner effet à cette détermination sur le terrain pour conforter l'espoir que nos populations et nos partenaires placent en l'UA.

II. EVOLUTION DES SITUATIONS DE CONFLIT

a) Comores

7. Depuis la dernière session du Conseil exécutif, l'Union africaine, en étroite concertation avec l'Afrique du Sud, en sa qualité de pays coordonnateur des efforts régionaux et de la Troïka de l'UA sur les Comores, a poursuivi ses efforts visant à parachever la mise en œuvre de l'Accord du 20 décembre 2003 sur les dispositions transitoires aux Comores.

8. Il me plaît d'informer le Conseil que, conformément au calendrier arrêté par la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) et approuvé par le Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Accord du 20 décembre 2003, que préside l'UA, les élections aux Assemblées des Iles autonomes ont eu lieu les 14 et 21 mars 2004, tandis que celles pour l'Assemblée de l'Union ont eu lieu les 18 et 25 avril 2004.

9. Dans le cadre de ces scrutins, et en application de la décision prise par l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en janvier 2004, une Mission d'observation militaire a été déployée aux Comores. Cette Mission, qui était forte de 41 observateurs fournis par l'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, le Mozambique, le Sénégal, le Togo et la Mauritanie, a participé à la sécurisation du pays et du processus électoral, et ce pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale. L'Union africaine a également déployé une mission d'observation électorale, présidée par M. Norbert Ratsirahonana, ancien Premier ministre et ancien Président de la Haute Cour constitutionnelle de la République de Madagascar. Les observateurs de l'UA, qui provenaient de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Ile Maurice, de Madagascar et de la Tanzanie, ont travaillé avec les autres observateurs dépêchés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Ligue des Etats arabes (LEA), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la France. En outre, l'UA a apporté une contribution financière de 150 000 dollars en appui au processus électoral.

10. Les élections législatives, qui se sont déroulées dans des conditions jugées globalement satisfaisantes, ont été largement gagnées par les partisans des Iles autonomes. Elles ont été suivies de la mise en place des Assemblées des Iles et de l'Assemblée de l'Union. Seul reste maintenant à mettre en place la Cour constitutionnelle, garante de la constitutionnalité des lois et du respect de la répartition des compétences entre l'Union et les Iles.

11. Toutefois, cet exercice ne s'est pas fait sans difficultés. Les Iles autonomes de Mohéli et d'Anjouan ont tenté de désigner des personnalités non élues pour les représenter au sein de l'Assemblée de l'Union. Il s'agissait-là, manifestement, d'une

démarche contraire à la Constitution de l'Union, qui, en ses articles 19 et 20, stipule que l'Assemblée de l'Union est composée de 33 députés élus pour un mandat de 5 ans, dont 15 désignés par les Assemblées des Iles, à raison de 5 par Ile, et 18 élus au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Grâce à l'action de mon Envoyé spécial, Francisco Madeira, et à l'appui des autres représentants de la communauté internationale au sein du Comité de Suivi, les Iles autonomes ont finalement accepté de désigner leurs représentants à l'Assemblée de l'Union suivant la procédure prévue par la Constitution de l'Union des Comores.

12. Le Conseil se souviendra qu'un des volets les plus importants de l'Accord du 20 décembre 2003 porte sur les questions budgétaires et douanières. Dans le cadre du Comité d'harmonisation que préside, au nom de l'OIF, M. Mamadou Lamine Loum, ancien Premier Ministre du Sénégal, des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne les aspects budgétaires et douaniers de la période de transition.

13. Toutefois, la mise en œuvre des mécanismes convenus par les parties comoriennes a été jalonnée de difficultés, la volonté politique requise ayant, de toute évidence, fait défaut à maintes reprises. Il convient, à cet égard, de relever le contentieux d'ordre budgétaire et douanier qui continue d'opposer l'Union aux Iles autonomes. Des efforts visant à régler ce problème sont en cours dans le cadre du Comité d'harmonisation.

14. Depuis la signature de l'Accord du 20 décembre 2003, la situation dans l'archipel connaît une évolution globalement encourageante. Les objectifs poursuivis à travers l'Accord du 20 décembre ont globalement été atteints. C'est compte tenu de cette évolution qu'il a été mis fin au déploiement des observateurs militaires de l'UA, dont le retrait est effectif depuis le 30 mai 2004.

15. Je voudrais féliciter les parties comoriennes pour l'engagement dont elles ont fait montre. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à l'Afrique du Sud, qui coordonne les efforts régionaux sur les Comores, et aux autres pays de la région et de la Troïka pour leur détermination et contribution effective aux efforts visant à parachever le processus de réconciliation aux Comores. Mes remerciements vont également aux Etats membres qui ont contribué des observateurs à la Mission d'observation militaire de l'UA. Je voudrais, enfin, exprimer ma gratitude aux partenaires de l'UA, en particulier l'OIF, la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne et la France, ainsi que la Commission de l'Océan Indien, pour l'appui apporté au processus de réconciliation et aux efforts de l'UA. Les résultats atteints aux Comores ont été rendus possibles par la collaboration étroite qui s'est instaurée entre l'UA et ses partenaires.

16. Je voudrais en appeler à toutes les parties comoriennes pour qu'elles continuent à faire montre de l'esprit de compromis qui a globalement prévalu jusqu'ici. Il convient, en particulier, d'éviter toute démarche susceptible de générer des tensions et de remettre en cause les progrès accomplis jusqu'ici. Je réitère l'appel pressant lancé aux parties comoriennes par le Conseil de Paix et de Sécurité lors de sa 6^{ème} réunion, tenue à Addis Abéba, le 29 avril dernier, pour qu'elles continuent de faire montre d'un esprit

de responsabilité et de compromis dans le parachèvement de la mise en place, ainsi que dans le fonctionnement des nouvelles institutions de l'Union des Comores.

17. L'UA continuera à soutenir les parties comoriennes dans leur quête d'une paix et d'une réconciliation durables. En étroite collaboration avec la communauté internationale, l'UA s'emploiera à œuvrer à l'organisation rapide de la Table ronde des bailleurs de fonds, prévue à Maurice, en vue de mobiliser les ressources requises pour le redressement socio-économique de l'archipel.

b) Somalie

18. Au cours de sa dernière session, j'ai informé le Conseil de la situation en Somalie. J'ai appelé l'attention sur les difficultés que la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie avait rencontrées à Mbagathi (Kenya), et sur les problèmes qui perdurent en Somalie, notamment la situation humanitaire précaire ainsi que le flux continu d'armes dans les factions armées et autres groupes. Je suis heureux de rapporter que le processus de paix a maintenant atteint une phase décisive, un certain nombre de ces obstacles ayant été levés.

19. Le Conseil se souviendra que la signature, le 29 janvier 2004, de la Déclaration de Safari Club à Nairobi, devait marquer l'entrée du processus de réconciliation dans la phase finale qui traite du partage du pouvoir, de l'élection du Parlement transitoire et de la formation d'un gouvernement où toutes les factions seraient représentées. Toutefois, de nouveaux désaccords ont surgi parmi les signataires de la Déclaration du fait que certains d'entre eux ont tenté de revoir des sections du projet de Charte afin d'y apporter d'autres amendements. Parmi ceux qui demandent la révision figurent le Colonel Abdullhi Yusuf, chef de la délégation du Puntland et certains leaders de factions membres du Conseil de restauration et de réconciliation en Somalie (SRRC). Compte tenu de ces désaccords, la Conférence n'a pas pu passer à la phase III, comme prévu. Certains de ces leaders, parmi lesquels le Colonel Yusuf et Mohamed Deere étaient retournés en Somalie.

20. Devant cette nouvelle crise, le Comité de facilitation et le groupe des observateurs internationaux ont rendu publique, le 16 mars 2004 à Nairobi, une déclaration dans laquelle, entre autres, ils lançaient un appel aux leaders qui étaient retournés ou restés en Somalie afin qu'ils se rendent d'urgence à Nairobi pour participer aux dernières phases du processus de réconciliation. Cette déclaration s'adressait surtout à Mohamed Deere et ses alliés, qui ont formé le Conseil national d'organisation de la Somalie (NOCS) à Jowhar, en vue d'entamer un processus parallèle de réconciliation.

21. Vu les événements à Jowhar, et leurs conséquences pour le processus de réconciliation, le Comité de facilitation de l'IGAD, conjointement avec le Forum des partenaires de l'IGAD, a dépêché une délégation à Jowhar, le 17 mars 2004. Mon Envoyé spécial, l'Ambassadeur M.A. Foum, conduisait la délégation. Cette visite visait à persuader Mohamed Deere et ses alliés de retourner au processus de réconciliation.

22. Une réunion ministérielle tenue à Djibouti le 21 mars 2004 et présidée par le Ministre d'Etat ougandais aux Affaires étrangères, M. Augustine S. Nshimye, a révisé le processus de réconciliation à la lumière de la situation sécuritaire en Somalie et des résultats de la visite à Jowhar. La réunion a insisté sur la nécessité pour une délégation de la FC de se rendre à New York en vue d'informer le Conseil de sécurité des Nations unies du processus de réconciliation et de l'évolution de la situation en Somalie.

23. La sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS), tenue le 29 avril 2004, a discuté, entre autres, de la situation en Somalie. A cette occasion, elle a invité instamment tous les membres du Comité de facilitation à participer à la cinquième réunion du Comité de facilitation de l'IGAD qui était alors prévue le 6 mai 2004 à Nairobi, au niveau ministériel. Le CPS a également appelé à la cohésion au sein du Comité afin que la Conférence de réconciliation aboutisse à des résultats concluants.

24. Les 6 et 7 mai 2004, le Comité de facilitation de l'IGAD a tenu sa cinquième réunion au niveau ministériel à Nairobi pour examiner l'état d'avancement du processus de réconciliation, étant donné le lancement imminent de la phase III, phase finale de la Conférence. Tous les pays de l'IGAD ont participé à cette réunion, ce qui témoigne de la cohésion et de l'intérêt commun retrouvés au sein du Comité de facilitation. Le Commissaire en charge de la paix et de la sécurité a lui aussi participé à cette réunion. Les membres du Comité ont déclaré solennellement leur engagement total et sans réserve à s'unir pour trouver une solution au problème somalien une fois pour toutes. La réunion a également lancé un appel pour un financement substantiel et soutenu des donateurs pour mener à bien le processus de réconciliation.

25. La sixième réunion ministérielle du Comité de facilitation de l'IGAD s'est tenue le 21 mai 2004 à Nairobi. Tous les pays de l'IGAD y ont participé. Mon Envoyé spécial pour la Somalie, l'Ambassadeur M.A. Fom était à cette réunion ainsi qu'à celles qui l'ont précédé. Le président de la Conférence, l'Ambassadeur Bethuel Kiplagat, a informé en détail la réunion des préparatifs pour le lancement de la Phase III, y compris le transport par avion des chefs de clan et des chefs traditionnels somaliens à Mbagathi pour participer à la phase finale. L'Ambassadeur Kiplagat a également informé le Comité des difficultés financières que rencontre la Conférence. Le lendemain, étant donné la présence d'un grand nombre de responsables politiques, de chefs de clan et de chefs traditionnels somaliens à Mbagathi, et malgré l'absence de certains autres, le Comité a rencontré chacun des cinq (5) clans de Somalie, à savoir les Hawiye, les Darod, les Digil-Mirifle, les Dir et le cinquième clan. Le Comité a donné aux clans des directives générales pour faciliter leur travail dans la sélection et la répartition des membres du Parlement de transition. A l'issue de ces consultations, le Comité a procédé au lancement de la Phase III. Au même moment, le Comité a réitéré l'appel qu'il avait lancé pour le financement de la part du Forum des partenaires de l'IGAD et d'autres donateurs.

26. La situation en Somalie a été examinée par la dixième réunion du Conseil de paix et de sécurité qui s'est tenue le 25 mai 2004 à Addis Abeba. A cette occasion le CPS a

souligné l'importance de respecter le délai du 31 juillet 2004 pour la conclusion des travaux de la Conférence de réconciliation nationale. A cet égard Le CPS a fait part de sa détermination à mobiliser la communauté internationale en vue de sanctions ciblées à l'encontre de tous les chefs de factions dont il est avéré qu'ils entravent délibérément le processus .Le CPS a également réitéré son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Somalie, ainsi que sa détermination à tout mettre en œuvre pour faire aboutir les efforts déployés sous l'égide de l'IGAD, et à aider le peuple somalien à reconstruire son pays.

27. En attendant, la situation militaire en Somalie est demeurée généralement calme. La majorité des factions et groupes armés, notamment ceux qui n'ont pas signé la Déclaration d'Eldoret le 27 octobre 2002, Déclaration qui préconise la cessation des hostilités pour permettre au processus de réconciliation de se dérouler dans de bonnes conditions, a adhéré à la Déclaration. Toutefois, des querelles et des combats entre les clans sont signalés dans certaines régions de la Somalie, notamment à Mogadiscio.

28. Vu les combats répétés à Mogadiscio, l'Ambassadeur Bethuel Kiplagat, Président de la Conférence de réconciliation, a rendu public un communiqué le 30 mai 2004,appelant les belligérants à renoncer aux hostilités. Il a lancé un appel aux chefs traditionnels pour qu'ils usent de leurs bons offices pour résoudre le problème entre les parties en conflit.

29. Par ailleurs, je me félicite des efforts visant au respect de l'embargo des Nations unies sur les armes à l'encontre de la Somalie, imposé par la résolution 751 d'août 1992 . Il conviendrait de rappeler, qu'en décembre 2003, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1519 sur la Somalie. Cette résolution préconisait la mise en place, par le Secrétaire général des Nations unies, d'un Groupe de suivi chargé de contrôler les violations de l'embargo sur les armes. Le Conseil de sécurité a également lancé un appel aux organisations régionales, l'Union africaine notamment, pour qu'elles établissent des points focaux à cette fin. Je me félicite de rapporter que le Secrétaire général a déjà mis en place le Groupe de suivi, qui est entré en activité en mars 2004.Pour sa part, l'Union africaine, qui a depuis lors, désigné un point focal pour contrôler le respect de l'embargo, continuera de soutenir les efforts dans ce sens.

30. La sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité a exhorté les Etats membres de l'Union africaine à se conformer scrupuleusement aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'embargo sur les armes. Le Conseil a demandé à la Commission, en consultation avec l'IGAD et ses Etats membres, de prendre toutes les actions jugées appropriées pour renforcer le respect de l'embargo sur les armes. Jusqu'ici, la Commission n'a encore reçu aucune réaction. Elle a adressé des lettres aux Etats membres de l'IGAD pour recueillir leurs vues sur la meilleure manière de renforcer le respect de l'embargo. La Commission a en outre écrit au Secrétariat des Nations unies pour demander qu'une délégation du Groupe de vérification se rende à Addis-Abeba en vue de discuter de la contribution que l'Union africaine pourrait apporter au respect de l'embargo sur les armes. Au moment de la finalisation

du présent rapport, les démarches sont en cours en vue de la convocation de ladite réunion à Addis-Abeba.

31. Au cours de la période considérée, le Somaliland connaît une paix et une stabilité relatives, par rapport à d'autres régions de la Somalie quoique certains incidents aient été signalés récemment. De ce fait, un changement notable est constaté en Somaliland depuis des années : le taux d'inscription dans les établissements scolaires a été estimé à 75%, par rapport à une moyenne de 25% ailleurs en Somalie. La région a également enregistré des progrès dans les domaines de la santé et de l'infrastructure. Pour soutenir ces efforts, les institutions des Nations unies et autres organisations internationales d'appui sont très actives en Somaliland. En outre, le Somaliland est en pleine campagne pour être reconnu par la communauté internationale. Dans cette même optique, ce pays a demandé à l'Union africaine de lui accorder le statut d'observateur pour lui permettre de suivre les développements à l'Union.

32. Je voudrais également appeler l'attention sur la situation humanitaire précaire qui prévaut dans nombre de localités et régions en Somalie. Cette situation humanitaire provient des conséquences persistantes de la guerre civile : les infrastructures des transport et communication ravagées, empêchant la circulation de l'approvisionnement, l'insécurité du fait des activités des bandits de grands chemins et des éléments des milices incontrôlées, les plus irrégulières, l'aridité rude dans certaines régions et le potentiel naturel inexploité dans le Sud du pays. Les problèmes d'ordre humanitaire sont plus graves dans les provinces de Sannag et de Sool. Bien que moins affectées par les combats, ces deux provinces ont connu une longue période de sécheresse, ce qui a rendu extrêmement difficiles les conditions de vie des populations et les a forcées à se déplacer à la recherche de nourriture.

33. Pendant les années écoulées, le secteur de l'éducation est demeuré presque statique ; le taux d'inscription dans les établissements scolaires ayant baissé jusqu'à 7% dans certaines localités. Selon certaines ONG opérant en Somali, dans l'ensemble, environ 80% des enfants ont abandonné l'école. Le secteur de la santé quant à lui, se trouve dans une situation lamentable. Ce secteur souffre de pénurie de médicaments et d'équipement hospitalier, de pénurie grave de médecins et d'infirmiers, de manque de moyens de transport et de l'état déplorable des hôpitaux et cliniques.

34. La situation alimentaire dans plusieurs régions du pays demeure une grave préoccupation. Même si, dans certaines régions les récoltes sont bonnes, les produits agricoles ne peuvent pas être transportés facilement dans les régions où on a besoin du fait de l'insécurité, du manque de moyens de transport, du mauvais état des routes et du contrôle des vivres par les milices des clans.

35. La Conférence de réconciliation aurait pu aboutir plus tôt s'il n'y avait pas eu d'autres facteurs. La multiplicité et la disparité des factions et groupes politiques somaliens, le manque de cohésion entre les Etats de la ligne de front de l'IGAD membres

du Comité technique qui a dirigé la Conférence de réconciliation jusqu'à la création du Comité de facilitation, les difficultés financières rencontrées au cours du processus de réconciliation, et l'accès facile des factions et autres groupes armés aux armes, sont les principaux facteurs qui ont freiné le progrès de la Conférence retardant ainsi son aboutissement.

36. Au moment de la finalisation du présent rapport, les travaux de la Conférence de réconciliation pour la Phase III ont porté essentiellement sur la sélection des membres du Parlement et leur répartition aux sous-clans, en prélude à la formation d'un Gouvernement de transition pour la Somalie. Pour faciliter le processus, et étant donné les difficultés financières que rencontre la Conférence ainsi que l'appel lancé par le Comité ministériel de facilitation de l'IGAD, la Commission a fait, au début de juin 2004, une contribution additionnelle de 50.000 \$EU au titre du processus de réconciliation.

37. Je voudrais, à ce stade, rendre hommage au Kenya et aux autres pays de l'IGAD, au Forum des partenaires de l'IGAD, ainsi qu'aux observateurs internationaux qui ont fait en sorte que le processus de réconciliation en Somalie a suivi son cours en dépit des nombreux obstacles. Je voudrais, en particulier, féliciter les pays de l'IGAD pour la cohésion dont ils font maintenant preuve dans le processus de paix et dans les efforts concertés visant à restaurer la paix et la stabilité durables en Somalie. Je rends également hommage aux institutions des Nations unies et aux ONG qui continuent de fournir l'assistance humanitaire aux populations somaliennes démunies et vivant dans des conditions d'insécurité.

c) Ethiopie/Erythrée

38. Depuis la dernière session ordinaire du Conseil exécutif, j'ai continué à suivre de près le processus de paix Ethiopie – Erythrée. La Mission de liaison de l'Union africaine pour l'Ethiopie et l'Erythrée (OLMEE) a continué à assumer ses fonctions de vérification dans la zone de sécurité temporaire en même temps que la Mission des Nations unies pour l'Ethiopie et l'Erythrée (UNMEE), qui dirige le processus de paix.

39. En dépit de quelques incidents, les rapports sur le terrain que j'ai reçus au cours de la période considérée signalent un calme et une stabilité générale dans la zone de sécurité temporaire. Toutefois, aucun progrès notable n'a été enregistré dans la mise en œuvre de la Décision de la Commission des frontières sur l'Ethiopie et l'Erythrée, concernant la démarcation de la frontière.

40. Les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Lloyd Axworthy, n'ont pas abouti aux résultats escomptés. M. Axworthy s'est rendu la première fois dans la région en février 2004. A cette occasion, il a eu des consultations avec le Premier Ministre Meles Zenawi à Addis-Abeba, mais n'a pas été reçu par le Président Isaias Afworki d'Erythrée.

41. Le 12 mars 2004, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1531 sur le processus de paix Ethiopie – Erythrée. Aux termes de cette résolution, le

Conseil, une fois de plus, invitait instamment les parties à coopérer pleinement et promptement avec l'UNMEE dans l'accomplissement de son mandat et à intensifier leurs efforts pour assurer la sécurité de tout le personnel de l'UNMEE. Le Conseil de sécurité des Nations unies a également invité les parties à coopérer pleinement et promptement avec la Commission des frontières en vue de créer les conditions nécessaires pour que la démarcation se fasse rapidement. Le Conseil de sécurité a en outre réaffirmé l'importance que revêt un dialogue politique entre les deux pays et les a exhortés à ramener leurs relations à la normale et à renoncer à toute menace d'utiliser la force l'un contre l'autre. Enfin, le Conseil de sécurité a exprimé son appui total à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée et a invité les deux parties, le Gouvernement érythréen en particulier, à prendre un engagement constructif et ce, sans délai avec l'Envoyé spécial.

42. Le 6 avril 2004, j'ai reçu la Troïka de l'Union européenne, conduite par M. Brian Cowen, Ministre des Affaires étrangères d'Irlande, qui était en visite dans la région dans le cadre des efforts visant, entre autres, à sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement. La Troïka a tout d'abord eu des consultations avec le Président Isaias le 5 avril 2004 avant de se rendre à Addis-Abeba pour rencontrer le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi. La Troïka m'a informé qu'au cours de toutes ces consultations, elle a exhorté les autorités éthiopiennes et érythréennes à tout mettre en œuvre pour faire avancer le processus de paix. La Troïka a par ailleurs signalé qu'elle a exhorté le Président Isaias à coopérer avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies. Pour ma part, j'ai réitéré l'engagement de l'Union africaine à restaurer la paix durable entre ces deux pays voisins.

43. Le 7 avril 2004, le Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a adressé un aide-mémoire et des cassettes vidéo à la Commission de l'Union africaine. En résumé, l'aide-mémoire fait l'historique des événements qui ont été à l'origine du problème actuel des frontières. Il réitère également les positions qu'avaient prises les autorités éthiopiennes à savoir : « qu'elle soit finale ou qu'elle lie les deux parties, la décision que prendra la Commission des frontières, ne pourra, en aucune façon, conduire ni à l'instauration d'une paix durable ni à la normalisation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée ». L'aide-mémoire indique par ailleurs que le processus de démarcation des frontières est, « de l'avis de l'Éthiopie ; irrémédiablement faussé à la base surtout parce qu'aucun sondage n'a été fait ; pas une seule fois, les membres de la Commission des frontières Érythrée – Éthiopie se sont rendus dans la zone des frontières, pas une seule fois, ils ont survolé la zone en hélicoptère ; ils n'ont fait aucun effort pour interroger les populations ni les communautés vivant le long de ces frontières ».

44. Le 10 mai 2004, j'ai reçu l'Ambassadeur Legwaila J. Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée. Le Représentant spécial a énuméré un certain nombre de problèmes que l'UNMEE rencontre sur le terrain, notamment les restrictions sur la circulation du personnel de l'UNMEE dans les zones voisines de la zone de sécurité temporaire, surtout du côté érythréen. L'Ambassadeur Legwaila a également indiqué que le processus de paix ne

peut sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve vu le blocage du dialogue et les positions antagonistes de l'Éthiopie et de l'Érythrée.

45. Le 17 mai 2004, le Secrétaire général des Nations unies a adressé une lettre au Président Isaias pour l'informer de la mission de l'Envoyé spécial des Nations unies, comme il les avait demandés. Dans cette lettre, le Secrétaire général des Nations unies expliquait que son Envoyé spécial « ne cherchera plus à renégocier la décision de la Commission des frontières Érythrée – Éthiopie, qui est finale et qui lie les deux parties », et qu'il se concentrera plutôt sur « la mise en œuvre des Accords d'Alger, des décisions de la Commission des frontières, des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité, et veillera à la normalisation des relations entre les deux pays ». L'Envoyé spécial attend toujours d'être reçu en Érythrée.

46. Le Gouvernement érythréen, pour sa part, a maintenu sa position selon laquelle les décisions de la Commission des frontières, concernant notamment la démarcation des frontières, doivent être mises en œuvre comme la Commission l'avait déjà fait valoir, et qu'il n'était plus nécessaire de mettre en place un autre mécanisme. Ces points de vues ont été clairement sanctionnés dans la lettre que le Président Afwerki avait adressée au Secrétaire général des Nations unies, le 3 juin 2004. Dans cette lettre, le Président Isaias déclarait « que le processus de démarcation est clair comme l'eau de roche, puisque la Commission a travaillé dans les détails. Ceci étant, la question est réglée juridiquement et ne nécessite ni la permission ni la bonne volonté des deux parties, et encore moins, l'intervention d'une tierce partie, un autre « mécanisme » et un nouveau « processus ». Le Président Isaias a également indiqué que les difficultés rencontrées dans le processus de paix proviennent du fait que « l'Éthiopie rejette la décision de la Commission des frontières et viole tous les Accords » relatifs au processus.

47. Au cours de la période considérée, les relations entre l'Érythrée et l'UNMEE se sont gravement détériorées, surtout en mars et avril 2004. Le Gouvernement érythréen s'est plaint de l'UNMEE et de son personnel. Il a également imposé des restrictions sur la circulation du personnel de l'UNMEE dans les zones voisines de la zone de sécurité temporaire et dans d'autres régions de l'Érythrée.

48. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de sécurité des Nations unies a rendu public un communiqué le 4 mai 2004, dans lequel les membres du Conseil de sécurité exprimaient leur préoccupation devant la détérioration de la coopération entre l'Érythrée et l'UNMEE. Ils ont fait part de leurs inquiétudes devant les restrictions sur la liberté de circulation de la Mission, surtout dans les zones voisines de la zone de sécurité temporaire, et la fermeture, par les autorités érythréennes de la voie d'approvisionnement des troupes de l'UNMEE dans le secteur ouest. Le Conseil a en outre déploré le fait que l'Éthiopie rejette en grande partie la décision de la Commission des frontières Érythrée – Éthiopie. Pour sa part, le Secrétaire général des Nations unies, dans un communiqué rendu public le 14 mai 2004, a exprimé sa consternation devant les attaques perpétrées publiquement contre l'UNMEE en Érythrée. Toutefois, le

Secrétaire général a exprimé l'espoir que les parties, en particulier l'Erythrée, collaborera avec l'UNMEE de manière constructive.

49. En attendant, les réunions de la Commission militaire de Coordination des commandants militaires éthiopiens et érythréens se déroulent normalement, notamment au niveau du secteur local. La Commission a tenu sa plus récente réunion le 10 mai 2004 à Nairobi. Les réunions de la Commission militaire de coordination se sont tenues plusieurs fois en mars et avril 2004 dans les secteurs ouest et central. La première réunion du secteur Est a eu lieu le 21 avril 2004. Ces réunions, qui se poursuivent, permettent d'avoir des consultations régulières entre les responsables militaires des deux parties au conflit. Elles constituent en outre une instance qui offre aux deux parties l'occasion de discuter des incidents aux frontières.

50. En conclusion, la communauté internationale doit continuer d'exhorter les deux pays afin de les aider à sortir la mise en œuvre des Accords de paix de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

d) Le Soudan

51. Les négociations entre le Gouvernement du Soudan (GOS) et le Mouvement /Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A) continuent de progresser vers la conclusion d'un accord général. Les deux parties avaient déjà signé une série d'accords partiels sur le partage des richesses et les dispositions sécuritaires. Le 26 mai 2004, un autre progrès a été enregistré lorsque le GOS et le SPLM/A ont signé trois protocoles sur le partage du pouvoir, les deux zones contestées des Montagnes de Nuba et du Sud du Nil bleu, et d'Abyei. Le Protocole sur le partage du pouvoir couvre les questions importantes telles que la capitale nationale, la structure gouvernementale, la religion et l'esclavage, pour ne mentionner que quelques-uns. Ces trois protocoles portent sur les derniers contentieux identifiés par le Protocole de Machakos, signé en juillet 2002.

52. La phase finale du processus de paix au Soudan a été lancée le 5 juin 2004 à une cérémonie présidée par le Président Mwai Kibaki, en présence du Vice-président soudanais, Ali Osman Taha et du Président du SPLM/A, John Garang. L'Union africaine était représentée à la cérémonie par l'Envoyé spécial pour le Soudan, l'Ambassadeur Baba Gana Kingibe. Etaient également présents les Ministres membres du Sous-comité politique de l'IGAD sur le Soudan, le Ministre égyptien des Affaires étrangères, le Ministre norvégien de la coopération internationale, le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, et le Conseiller du Secrétaire général des Nations unies pour les Affaires africaines.

53. Cette cérémonie avait pour objet de confirmer les textes déjà conclus, et d'indiquer la détermination des parties soudanaises à poursuivre les négociations sur les autres aspects. Les parties ont signé la « Déclaration de Nairobi sur la Phase finale du processus de paix au Soudan », dans laquelle elles sont convenues que toutes les questions ayant trait au conflit au Soudan ont été traitées, à l'exception des accords devant être conclus sur les dispositions de cessez-le-feu permanent, les modalités de

mise en œuvre de l'accord général de paix, et sur les garanties régionales et internationales. Il importe par ailleurs de noter que, pour maintenir l'élan, les parties se sont engagées à reprendre le 22 juin 2004 les négociations sur les questions en suspens.

54. Conformément à la décision de la session du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue en juillet 2003 à Maputo, le Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction du Soudan après le conflit a tenu sa réunion inaugurale le 15 mars 2004 à Addis-Abeba. Au cours de cette réunion le Comité, présidé par l'Afrique du Sud, a adopté ses termes de référence et élaboré son programme de travail. Les dispositions sont en train d'être prises pour définir les modalités de mise en œuvre de ce programme de travail.

55. La conclusion d'un accord général non seulement mettra fin aux souffrances indicibles et jamais racontées infligées au peuple du sud Soudan, mais elle marquera également, un tournant décisif dans l'histoire du Soudan et de la région toute entière. Pour ce faire, tout doit être mis en œuvre pour que les parties honorent fidèlement les engagements qu'elles ont pris et pour les aider dans leurs efforts d'ouvrir un nouveau chapitre plus prometteur dans l'histoire de leur pays.

Le Darfour

56. Si des progrès notables ont été enregistrés en vue d'une paix durable au sud Soudan, la situation au Darfour reste une grande préoccupation pour l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble. Outre les luttes sous-jacentes pour les ressources telles que les terres et l'eau, ainsi que les discussions politiques parmi les communautés locales, la crise actuelle provient largement des activités atroces de la milice Janjaweed. Ce groupe a lancé une série d'attaques et une campagne de destruction contre la population civile dans plusieurs zones du Darfour au cours de ces derniers mois. Cette situation a provoqué le déplacement forcé d'un grand nombre de civils, d'où plus d'un million de personnes déplacées, et près de 150.000 personnes qui ont trouvé refuge au Tchad voisin.

57. Vu la gravité de la situation au Darfour, l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble ont déployé des efforts soutenus afin que des mesures efficaces soient prises pour assurer la protection de la population civile et empêcher que la situation humanitaire se détériore davantage. Ces efforts ont abouti aux négociations dont le Tchad est le médiateur entre le GOS et le Mouvement de libération du peuple soudanais d'une part, et le Mouvement pour la justice et l'équité, d'autre part, négociations qui ont mené à la signature, le 8 avril 2004, d'un Accord de cessez-le-feu humanitaire au Darfour.

58. L'Accord de cessez-le-feu humanitaire, qui a été négocié avec l'appui de l'Union africaine et autres membres de la communauté internationale, préconise, entre autres, un cessez-le-feu, la mise en place d'une Commission conjointe et d'une Commission de cessez-le-feu, ainsi que la facilitation de la fourniture de l'assistance humanitaire et la

création de conditions favorables pour l'acheminement du secours d'urgence. Les parties sont également convenues de se rencontrer plus tard en vue de négocier un règlement général et définitif.

59. Dans le cadre du suivi de l'Accord et de la décision prise le 13 avril 2004 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, une mission de reconnaissance de 10 membres conduite par l'Union africaine a été dépêchée au Soudan et au Tchad, du 7 au 16 mai 2004. Cette mission, composée de représentants des Nations unies, de l'Union européenne, du Tchad, de la France et des Etats-Unis d'Amérique avait pour mandat d'évaluer la situation sur le terrain dans le cadre du déploiement envisagé d'observateurs militaires dans la région du Darfour.

60. En attendant, le GOS, le SPLM/A et le JEM ont signé un accord réaffirmant leur désir de convoquer et de tenir, sous les auspices de la médiation tchadienne et avec l'assistance de la communauté internationale, une conférence générale de tous les représentants au Darfour pour discuter de la situation politique, économique et sociale au Darfour, en vue d'un règlement global et définitif du conflit.

61. Au cours du lancement solennel du CPS au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, le 25 mai 2004, à Addis-Abeba, le Conseil a réitéré sa préoccupation devant la situation qui prévaut au Darfour, en particulier la crise humanitaire qui perdure et les violations signalées des droits de l'homme dans cette région depuis le début de la crise. Le Conseil s'est félicité de l'annonce, par le GOS, des décisions visant à faciliter le travail des agences humanitaires et à enquêter sur les cas de violation des droits de l'homme. Le Conseil de paix et de sécurité m'a par ailleurs chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le contrôle de la mise en oeuvre effective de l'Accord de cessez-le-feu, en particulier par le déploiement d'une mission d'observation de l'Union africaine, avec l'effectif requis de civils et, si nécessaire, le personnel de protection, pour appuyer le travail de la Commission de vérification du cessez-le-feu, compte tenu des résultats des enquêtes de la Mission de reconnaissance de l'Union africaine au Soudan et au Tchad.

62. L'Union africaine a convoqué, les 27 et 28 mai 2004 à Addis-Abeba, une réunion consultative sur le Darfour. Cette réunion a regroupé le GOS, le SPLM/A et le JEM, ainsi que les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, des Pays-Bas, de l'Union européenne et des Nations unies. Les parties soudanaises ont signé, le 28 mai 2004, un Accord sur les modalités de mise en place de la Commission de cessez-le-feu et le déploiement des observateurs au Darfour. Cet Accord couvre, entre autres, la composition et le mandat de la Commission de vérification du cessez-le-feu, tel que préconisé dans l'Accord de cessez-le-feu humanitaire, ainsi que les modalités de contrôle et de vérification des violations du cessez-le-feu.

63. A la suite de la signature de l'Accord, la Commission de vérification du cessez-le-feu a tenu sa réunion inaugurale au Siège de l'Union africaine. A cette occasion, les parties soudanaises ont réitéré leur engagement à respecter scrupuleusement l'Accord

de cessez-le-feu humanitaire et se sont engagées à apporter leur pleine coopération à la Mission d'observation.

64. Au moment de la finalisation du présent rapport, le premier groupe d'observateurs de l'Union africaine a déjà été déployé au Darfour. Il est prévu de déployer 120 observateurs militaires, dont plus de la moitié est contribué par l'Union africaine, et jusqu'à 270 protecteurs de la MILOB, le cas échéant. Le budget total de la Mission pour une année dépasse de peu les 26 millions de dollars EU. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà contribué pour 3 millions 400 mille dollars EU, et des dispositions sont prises pour mobiliser des fonds additionnels de l'Union européenne par le biais de la Facilité pour la paix qui vient d'être créée, et d'autres partenaires de l'Union africaine.

65. Comme il a été indiqué plus haut, la situation humanitaire au Darfour est extrêmement grave. Le 3 juin 2004, les donateurs ont tenu une réunion de crise de haut niveau à Genève. L'Union africaine était représentée à cette réunion. Le communiqué conjoint rendu public par les co-présidents de la réunion (Nations unies, Etats-Unis d'Amérique et Union européenne) indique qu'environ 2 millions 200.000 mille personnes ont besoin de l'aide humanitaire en 2004 et souligne qu'à moins d'une protection et d'un secours immédiat, la crise risque de s'aggraver et des centaines de milliers de vies seront en danger. Le communiqué conjoint a insisté sur la nécessité de lever immédiatement toutes les autres restrictions sur l'accès du personnel humanitaire à l'approvisionnement, au matériel et au transport par avion. Le Communiqué conjoint appelle également à l'appui immédiat et généreux de la part des donateurs afin de combler le manque à gagner de 236 millions de dollars EU au titre de l'assistance humanitaire au Darfour et au Tchad, en 2004.

66. L'on n'insistera pas assez sur la nécessité de régler une bonne fois pour toutes le conflit, ainsi que la crise humanitaire et les violations des droits de l'homme qui en découlent. En conséquence, il est de la responsabilité de l'Union africaine de jouer un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution à cette crise. A cet égard, il importe d'assurer la protection de la population civile et d'empêcher à la situation humanitaire de se détériorer.

e) Burundi

67. Après des années d'un conflit particulièrement violent, le processus de paix au Burundi a enregistré des progrès considérables : la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000, qui constitue un des principaux outils de référence dans la gestion de la vie nationale, ainsi que la mise en œuvre des accords de cessez le feu qui en ont découlé, et à laquelle la Mission africaine au Burundi (MIAB) a apporté une contribution inestimable, ont permis d'assainir le climat politique et de ramener la sécurité dans 16 des 17 provinces que compte le pays. La quasi-totalité des mouvements politiques armés sont maintenant représentés dans les institutions de transition.

68. Cependant, trois questions fondamentales focalisent l'attention aujourd'hui. Il s'agit notamment:

- a) de la question des élections, pour laquelle le débat est avancé sans pour autant que les parties soient parvenues à un consensus pour le moment ;
- b) de la question de l'intégration des combattants, dont les préparatifs sont avancés, compte tenu des promesses de financement de la communauté internationale; et
- c) enfin, de la question lancinante du PALIPEHUTU-FNL, seul mouvement armé à ne pas encore s'être joint au processus de paix.

69. Le Conseil se souviendra que les Protocoles de Pretoria signés les 8 octobre et 2 novembre 2003, entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et l'Accord global de cessez-le-feu conclu entre les deux parties, à Dar-es-Salaam, le 16 novembre 2003, lors du 20^{ème} Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi ont marqué un nouveau départ dans le processus de paix. Il est clair qu'un consensus de la classe politique sur la question de l'organisation et de la tenue des élections faciliterait l'adoption de la Constitution post-transition, du Code électoral et de la Loi communale par le Parlement, et permettrait d'engager les préparatifs, afin d'être prêt pour le rendez-vous du 1^{er} novembre 2004, conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

70. La question des élections a été examinée lors du 21^{ème} Sommet de l'Initiative régionale, tenu le 5 juin 2004, à Dar-es-Salaam, et auquel l'UA était représentée par une délégation dirigée par le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité. Il convient de rappeler, à cet égard, que les divergences observées lors du Forum des partis politiques et mouvements politiques armés, organisé par le Président de la République courant mars et avril 2004, ont également persisté pendant les consultations informelles de Pretoria, qui ont eu lieu du 27 mai au 1^{er} juin 2004, et au cours desquelles le Gouvernement, le Frodebu, l'Uprona et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza ont rencontré le Médiateur, le Vice-Président Jacob Zuma. Ces mêmes divergences sont apparues au cours du 21^{ème} Sommet de l'Initiative régionale. De fait, la proposition de prolongation de la transition d'une année, présentée par le Président Domitien Ndayizeye avec, à l'appui, un nouveau calendrier électoral élaboré par le Gouvernement de transition, n'a pas été retenue par la région. Le Sommet a demandé que les élections soient organisées avec l'objectif de respecter le calendrier prévu par l'Accord d'Arusha, même si une flexibilité doit être observée dans la mise en œuvre du calendrier.

71. Au cours de la période sous examen, des difficultés sont apparues à l'Assemblée nationale, à la suite de l'élargissement de cette institution et de son Bureau. L'effectif total de l'Assemblée est passé de 183 à 219 députés et celui du Bureau de 5 à 8 membres, après la cooptation de 13 officiers supérieurs à la retraite d'ethnie Tutsi,

appartenant aux Forces armées burundaises (FAB), et l'admission de membres issus des mouvements politiques armés ci-après:

- CNDD-FDD Nkurunziza (15) ;
- KAZE-FDD* de Jean-Bosco Ndayikengurukiye (4) ;
- ICANZO-FNL** de Alain Mugabarabona (4).

72. La cooptation de ces 13 officiers supérieurs à la retraite et le constat selon lequel le mode d'élection des membres du CNDD-FDD/Nkurunziza au Bureau de l'Assemblée ne s'est pas fait conformément au règlement intérieur de l'Assemblée nationale ont engendré une crise au sein de cette institution. Des députés UPRONA, tout comme ceux du CNDD-FDD/Nkurunziza et d'autres mouvements, ont décidé d'en boycotter les travaux. Il reste que cet élargissement répond en principe aux besoins de sauvegarde des équilibres ethniques convenus à Arusha et réaffirmés à Dar-es-Salaam.

73. Le Gouvernement a, lui aussi, connu une situation similaire, après que le CNDD-FDD eut décidé de suspendre momentanément sa participation aux réunions du Conseil des Ministres pour protester contre ce qu'il considère comme des lenteurs dans la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 16 novembre 2003, particulièrement en ce qui concerne les nominations de membres issus de ses rangs dans l'administration territoriale, la diplomatie et à des postes de direction dans les entreprises publiques. Ce problème a depuis été réglé, le Gouvernement ayant procédé aux nominations en question.

74. Sur le plan militaire, le Gouvernement de transition a entrepris, depuis le 15 mars 2004, la formation d'une unité spéciale de protection qui, pour l'heure, ne concerne que des éléments des FAB et ceux du CNDD-FDD/NKURUNZIZA. Les autres mouvements se sont vus indiquer un quota de leurs éléments, dont la formation devrait commencer très bientôt.

75. Un des développements les plus importants au cours de la période sous examen a trait à l'adoption, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 21 mai 2004, de la résolution autorisant, pour une durée initiale de six mois, le déploiement d'une Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), conformément aux accords de cessez-le-feu d'octobre et de décembre 2002 et aux demandes répétées de l'UA et des pays de la région. L'ONUB, qui comprend un effectif maximum de 5650 militaires, sera initialement constituée des forces de la MIAB. Le passage de témoin entre les deux missions a eu lieu le 1^{er} juin 2004. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma très sincère appréciation du rôle joué par la MIAB et ma gratitude aux pays contributeurs de troupes, à savoir l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et le Mozambique, pour les sacrifices par eux consentis. Mes remerciements vont également aux Etats membres qui ont fourni des observateurs (Burkina Faso, Gabon, Mali, Tunisie et Togo).

* Anciennement CNDD-FDD, aile Ndayikengurukiye

** Anciennement PALIPEHUTU-FNL, aile Mugabarabona

76. Avant le déploiement de l'ONUB, la Mission africaine avait commencé à se déployer à l'intérieur du pays. C'est ainsi que le contingent éthiopien a, depuis le 14 mai 2004, pris en charge le deuxième centre de démobilisation, le site Otraco, dans la province de Gitega, tandis que celui de Randa, dans la province de Bubanza était en cours de préparation.

77. La question du PALIPEHUTU-FNL, a fait l'objet d'un mini-Sommet, qui a réuni, à Dar-es-Salaam, les Présidents Yoweri Museveni, Benjamin Mkapa et Domitien Ndayizeye, le 8 mai 2004. Lors du 21^{ème} Sommet régional, les chefs d'Etat ont décidé d'imposer des restrictions immédiates aux mouvements des dirigeants et membres du PALIPEHUTU. Ces restrictions visent à empêcher le PALIPEHUTU/FNL de "constituer une menace à la paix et à la sécurité au Burundi". Les chefs d'Etat ont appelé tous les Etats membres de l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble à appliquer les mêmes restrictions. Les chefs d'Etat de la région ont demandé au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine de recommander une action politique et légale appropriée contre les FNL dans les trois mois à venir, si, au terme de ce délai, ce mouvement ne rejoint par le processus de paix.

78. Pour sa part, mon représentant spécial au Burundi a eu une conversation téléphonique avec le porte-parole de ce mouvement, auquel il a réitéré la position de l'UA selon laquelle il n'y a pas d'alternative aux négociations. Mon représentant spécial a également reçu l'Envoyé des Pays Bas dans la Région des Grands Lacs, l'Ambassadeur Frederick Rake, avec lequel il a eu un entretien sur la question et qu'il a encouragé à poursuivre ses efforts.

79. La situation économique, sociale et humanitaire demeure précaire. D'où l'urgence qu'il y a d'assurer le décaissement rapide de l'assistance annoncée par la Communauté internationale, lors du Forum des partenaires au développement du Burundi, tenu à Bruxelles, du 13 au 14 janvier 2004.

80. Dans le même temps, les efforts de rapatriement des réfugiés vivant dans les camps en Tanzanie se poursuivent, conformément à l'Accord tripartite conclu, en 2001, entre le Gouvernement burundais, le Gouvernement tanzanien et le HCR. L'année 2003 a enregistré environ 90 197 rapatriés ; quelques 35 808 réfugiés ont regagné le pays, de janvier à la fin du mois d'avril 2004, selon le HCR. Le retour massif des réfugiés demeure un défi majeur pour le Gouvernement. L'absence de ressources financières pour permettre à la Commission nationale de réinsertion des sinistrés (CNRS) de mener à bien ses activités, ainsi que la question des terres, constituent des obstacles à la réussite de la politique de réinsertion des rapatriés et des sinistrés.

81. Le débat sur la tenue des élections dans les délais impartis par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi continue de diviser la classe politique burundaise au sein de laquelle partisans de la tenue des élections à la fin de la transition (octobre 2004) et partisans d'un report continuent de camper sur leurs positions. Aujourd'hui, les regards sont tournés vers le Médiateur qui devrait arriver à Bujumbura dans les tous prochains jours, le 21^{ème} Sommet régional l'ayant mandaté d'aider le

Gouvernement de transition du Burundi et les parties burundaises à parvenir, dans les meilleurs délais, à un compromis sur les questions liées au partage du pouvoir. L'Union africaine, pour sa part, continuera d'appuyer les efforts en cours pour aider les Burundais à parvenir à un consensus qui tienne compte des préoccupations des uns et des autres.

f) République démocratique du Congo (RDC)

82. Dans mon rapport à la quatrième session ordinaire du Conseil exécutif, j'ai souligné les progrès remarquables alors réalisés dans le processus de paix en République démocratique du Congo (RDC).

83. Depuis, un certain nombre de développements ont contribué à ralentir cette évolution, et ont suscité des interrogations sur l'avenir de l'ensemble du processus que le ferme soutien de la communauté internationale a permis de mettre sur les rails. A cet égard, je voudrais notamment souligner la difficile cohabitation entre les différents acteurs de la transition et les conséquences dommageables que cette situation a eues sur la confiance entre eux. Je voudrais également évoquer les retards importants accusés dans la réalisation des principaux objectifs que se sont assignés les Congolais pendant la période de transition. Il en est ainsi de l'élaboration et de l'adoption des textes de loi, principalement ceux relatifs aux élections, à la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, à la pacification du pays, en particulier dans les régions de l'Est et du Nord-Est, à la formation d'une armée nationale unifiée et à l'intégration des services de sécurité, et à la reprise de la coopération avec les pays voisins.

84. C'est dans ce contexte que se sont produits les événements de la nuit du 27 au 28 mars 2004, que la communauté internationale a vivement condamné. A cette occasion, j'ai publié un communiqué dans lequel j'ai exprimé ma grave préoccupation et appelé toutes les parties congolaises, ainsi que le peuple congolais dans son ensemble, à rester unis pour conduire la transition à son terme.

85. C'est également dans ce contexte que des dissidents de la nouvelle armée nationale de la RDC ont, après une semaine de combats, pris le contrôle de la ville de Bukavu, au Sud Kivu, le 2 juin 2004. A la suite de ces événements, j'ai publié un communiqué dans lequel j'ai, entre autres, fermement condamné cette action et invité les soldats mutins à se retirer de la ville. J'ai également appelé les pays de la région à privilégier le dialogue et la concertation dans leurs relations et à unir leurs efforts pour soutenir la dynamique en cours dans la région. Il convient, enfin, de signaler la tentative du coup d'Etat intervenue à Kinshasa le 11 juin 2004. A cet égard, je me félicite de ce que les autorités congolaises aient pu mettre un terme à cette action de façon pacifique.

86. Lors de sa 11^{ème} réunion, tenue le 4 juin 2004, le Conseil le Conseil de Paix et de Sécurité a également fermement condamné la prise de Bukavu, ainsi que les actes de pillages, les viols et les nombreuses violations des droits de l'homme qui ont

accompagné cette opération. Le Conseil a aussi condamné tout acte d'incitation à la haine ethnique, et exhorté les parties concernées à faire preuve de retenue et à rechercher une solution à la crise par le dialogue. Le Conseil a exigé des mutins la restitution sans délai de la province aux autorités civiles et militaires nommées par le Gouvernement, et a réitéré l'appui total de l'UA au processus de paix et de réconciliation, ainsi qu'aux institutions de transition. Il a renouvelé son appui à la MONUC et a demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies de renforcer les effectifs de la MONUC pour lui permettre de soutenir plus efficacement le processus de paix ; à cet égard, il a exhorté les Etats membres de l'UA à se tenir prêts à mettre des troupes à la disposition des Nations Unies pour renforcer la MONUC. Le Conseil a, enfin, appelé les Gouvernements des pays de la région à œuvrer davantage à la promotion d'un climat de confiance et de dialogue et au renforcement de leurs relations.

87. Au moment de la finalisation du présent rapport, une mission de l'UA que j'ai dépêchée dans la région, dirigée par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'UA et Président du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de juin, se trouvait sur place. L'objectif de la délégation, qui comprend également le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'UA et Président de la Commission de l'Union africaine pour les réfugiés, les personnes déplacées et les affaires humanitaires, est d'aider à faire baisser la tension actuelle, dans le prolongement du communiqué du CPS, et de faciliter la relance du processus de paix.

88. En dépit de ces difficultés, les principales institutions de la transition ont continué à fonctionner. Cette situation a permis d'enregistrer quelques progrès dans la mise en œuvre de la transition. Il convient, à cet égard, de souligner la publication, le 20 avril 2004, de la feuille de route de la transition, ainsi que l'accord entre les parties congolaises sur la répartition des postes de gouverneurs et de vice-gouverneurs et la nomination de ces derniers dans les différentes provinces du pays. Il convient également de relever la concertation entre le gouvernement et les chefs des groupes armés de la région de l'Ituri.

89. Soucieuse de l'aboutissement du processus de paix, l'Union africaine continue, pour sa part, d'accompagner les Congolais dans leurs efforts visant à mener la transition à son terme. Membre du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et de la Commission technique chargée de soutenir les activités de la Commission électorale indépendante, l'UA, à travers mon Représentant spécial en RDC, se ménage aucun effort pour atténuer les incompréhensions entre les parties et rapprocher leurs positions sur les questions fondamentales du processus de transition.

90. Afin de renforcer l'action de l'Union africaine sur le terrain, la 5^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenue le 13 avril 2004, m'a, entre autres, encouragé à dépêcher une équipe inter-départementale en RDC, pour évaluer l'évolution du processus de paix et déterminer les modalités d'un appui renforcé de l'UA aux efforts en cours. J'entends, au terme de cette évaluation, créer sur place les conditions d'une inter-action renforcée entre l'Union africaine, les acteurs congolais du processus de paix et les partenaires extérieurs chargés d'accompagner la transition.

g) République centrafricaine (RCA)

91. Depuis la dernière session du Conseil, la Commission a continué à suivre l'évolution de la situation en RCA, et ce à la lumière des difficultés économiques auxquelles le pays est confronté, difficultés qui ont contribué à l'instabilité récurrente que connaît la RCA, ainsi que des mesures prises en vue du retour à l'ordre constitutionnel.

92. Au cours de la période sous examen, la situation socio-économique n'a pas connu d'amélioration significative. Le Gouvernement a proposé de réduire de 30 % les salaires des fonctionnaires. La mesure a été rejetée par les syndicats; toutefois, le Gouvernement est parvenu à un accord avec les syndicats d'enseignants, et l'abattement a été limité aux salaires supérieurs ou égaux à 200 000 francs CFA. Par ailleurs, à l'issue d'une mission à Bangui, en janvier 2004, des experts de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque africaine de développement (BAD) ont jugé la situation économique très grave et ont identifié une série de mesures à mettre en œuvre. Pour sa part, le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé récemment que la RCA était éligible au programme de facilité post-conflit du FMI.

93. Le 15 mars 2004, le Général François Bozizé a célébré le 1^{er} anniversaire du coup d'Etat qui l'a porté au pouvoir. La manifestation a été boycottée par la majorité des partis politiques, y compris certains membres de la Concertation des partis politiques de l'opposition (CPPPO) qui avaient apporté leur appui au coup d'Etat du Général Bozizé. Ces partis ont jugé inopportune l'organisation de telles manifestations, alors même que les fonctionnaires cumulent déjà plusieurs mois d'arriérés de salaires.

94. Le 12 avril 2004, l'ex Président Ange Félix Patassé, qui vit en exil au Togo, m'a adressé une lettre dans laquelle il écrit que «les sommets défilent, le temps passe et la situation de la République centrafricaine, qui pourtant ne cesse de se détériorer quotidiennement à tout point de vue, ne paraît pas retenir outre mesure l'attention de notre noble institution, qui semble s'accommoder du fait accompli ». M. Patassé rejette le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel actuellement en cours. Il souligne que cette «alternative crée un fâcheux précédent grave qui ouvre sans équivoque la voie à la lutte armée». Il en appelle à la fermeté de l'Union, «faute de quoi, la responsabilité de ce qui adviendra en République centrafricaine et dans la sous-région incombera lui incombera».

95. Dans le cadre du processus électoral, le chef de l'Etat a promulgué, après adoption par le Conseil national de transition (CNT), le texte relatif à la Commission électorale mixte indépendante (CEMI), qui fait de cette institution la structure chargée, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, de la préparation, de l'organisation, de la supervision et du contrôle des élections et du référendum. Le processus électoral prévoit la tenue d'un référendum constitutionnel entre octobre et novembre 2004, suivie

de l'organisation d'élections législatives et présidentielle, en janvier 2005, et municipales, au cours du premier semestre de l'année 2005.

96. Mais le texte final fait l'objet de contestations par nombre de partis politiques et de centrales syndicales, qui accusent le Général Bozizé de verrouiller la transition et le processus électoral. Ils dénoncent notamment l'absence d'indépendance de la CEMI et le droit accordé aux préfets et sous-préfets d'y siéger. Ils s'inquiètent de ce qui adviendra aux autres textes relatifs au processus électoral, notamment la constitution, le code électoral, les lois sur les partis politiques et les collectivités territoriales. Ils estiment que «cette démarche du Gouvernement met un coup d'arrêt dangereux au principe de la gestion consensuelle de la transition».

97. En mars 2004, en marge de la quatrième session ordinaire du Conseil exécutif, la Commission a organisé des consultations informelles avec les ministres congolais et gabonais des Affaires étrangères, dont les pays président respectivement la CEEAC et la CEMAC. Ces consultations, qui étaient destinées à harmoniser les positions et actions de l'UA et de la région sur la situation en RCA, s'inscrivent dans le prolongement de la décision sur la RCA adoptée par le Conseil, à Maputo, en juillet 2003.

98. La situation sécuritaire reste toujours précaire, comme en témoignent les incidents du 17 avril, au cours desquels des militaires des Forces armées centrafricaines (FACA), aidés des éléments de la force de paix de la CEMAC, se sont affrontés à d'anciens éléments de la rébellion du Général Bozizé, au nord de Bangui. Le bilan rendu public par la suite a fait état de sept morts et d'une quinzaine de blessés. Estimés à environ 500 hommes, ces éléments, ressortissants centrafricains et tchadiens, avaient demandé «des indemnités compensatrices» en récompense à l'appui qu'ils ont apporté au Général Bozizé dans sa prise du pouvoir. Grâce à l'appui des autorités tchadiennes, les mutins ont pu être regroupés, et le calme est revenu à Bangui.

99. En conclusion, la situation en RCA demeure fragile. D'ou la nécessité d'intensifier et de mieux coordonner les efforts pour promouvoir le retour à la paix et à la stabilité en RCA. Réuni en sa neuvième session, à Addis Abéba, le 25 mai 2004, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil de Paix et Sécurité a souligné la nécessité pour l'ensemble des acteurs centrafricains, y compris le Général Bozizé, de créer les conditions d'un véritable retour à l'ordre constitutionnel, à travers l'organisation d'élections libres et transparentes. Le Conseil a rappelé, à cet égard, la déclaration faite à Libreville, le 25 avril 2003, par le Général François Bozizé de ne pas prendre part à l'élection présidentielle qui sera organisée à la fin de la transition.

h) Sao Tome & Principe

100. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à suivre l'évolution de la situation à Sao Tomé, en particulier la mise en œuvre du Mémoire du 23 juillet 2003, signé après le coup d'Etat du 16 juillet 2003.

101. Membre statutaire de la Commission de garantie et d'accompagnement chargée de la mise en œuvre du Mémoire, la Commission a pris part à la troisième session de cette Commission, tenue du 13 au 14 février 2004, sous la présidence de l'Ambassadeur Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint de la CEEAC. Mon envoyé spécial, M. Francisco Madeira, a conduit la délégation de l'UA.

102. Lors de sa session, la Commission a discuté de la préparation du Forum national, qui doit examiner l'ensemble des problèmes politiques, institutionnels et socio-économiques de l'île; des problèmes de l'institution militaire et des forces paramilitaires, ainsi que de la situation des éléments de l'ancien bataillon Buffalo; et de l'adoption d'une loi sur l'utilisation des ressources pétrolières. La réunion a émis des avis et des recommandations sur ces différentes questions à l'attention de la session ministérielle, qui, après plusieurs reports, est maintenant prévue pour le début du mois de juillet, pour coïncider avec la fin du Forum national. Je voudrais informer le Conseil que l'UA a décidé d'apporter une contribution financière, pour aider au financement du budget de la Commission de garantie et d'accompagnement.

103. En marge de cette troisième session, la délégation de l'UA a rencontré les autorités et plusieurs acteurs politiques et militaires saotoméens. Absents de l'île, les représentants des ex-Buffalo n'ont pu être joints. Il ressort de ces entretiens qu'en plus de la situation militaire, l'un des problèmes auxquels est confrontée la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe tient à la difficile cohabitation entre le Président Fradique de Menezes, issu du Mouvement pour la démocratie-Force de changement (MFDM, 27 sièges à l'Assemblée), et le Premier ministre, Mme Maria das Neves, issue de la coalition qui regroupe le Mouvement de libération du peuple de Sao Tomé et Príncipe (MLSTP, 24 sièges) et l'Action démocratique indépendante (ADI, 4 sièges). Les adversaires politiques du Président Fradique de Menezes lui reprochent d'empiéter constamment sur les prérogatives du Premier ministre et de ne pas respecter la séparation des pouvoirs, situation qui serait à l'origine de l'instabilité politique actuelle que connaît le pays. Néanmoins, tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'organiser le Forum national, dont les préparatifs se poursuivent.

104. Ce problème politique latent a rebondi récemment sous la forme d'une crise entre le Premier ministre Maria das Neves et les Ministres des Affaires étrangères et des Ressources naturelles, tous deux issus du MFDM. La crise fut telle que Maria das Neves a demandé le départ des deux ministres sous peine de présenter sa propre démission. Tous les ministres issus du MFDM ont alors, en réaction, présenté leur démission en bloc. Pour mettre fin à cette impasse, le Président Fradique a dû nommer un autre ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.

105. Il convient de rappeler que la 11^{ème} conférence ordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC a chargé le Gabon, la République du Congo et l'Angola de suivre la situation à Sao Tomé et Príncipe. Conformément à ce mandat, les ministres gabonais et congolais des Affaires étrangères se sont rendus à Sao Tomé le 12 mars 2004. A cette occasion, ils ont exhorté tous les acteurs politiques à œuvrer ensemble pour renforcer le processus de normalisation en cours.

i) Guinée équatoriale

106. Au début du mois de mars 2004, un groupe de mercenaires accusés de planifier un coup d'Etat a été arrêté en Guinée équatoriale. Le Président Obiang Nguema a accusé l'opposant Severo Moto Nsa, exilé en Espagne, d'en être l'instigateur. L'intéressé a rejeté ces accusations. Il convient de préciser que peu après l'arrestation des mercenaires à Malabo, le Président Obiang Nguema a déclaré que les prévenus seraient jugés devant un «tribunal de prestige international» et qu'ils pouvaient être exécutés s'ils étaient reconnus coupables.

107. Peu après cette annonce de tentative de coup d'Etat, les autorités zimbabwéennes ont, à leur tour, indiqué avoir saisi un appareil à l'aéroport d'Harare, ayant à bord 67 hommes en partance pour la Guinée équatoriale. Au total 70 personnes ont été arrêtés et sont détenues au Zimbabwe, où elles font l'objet d'une instruction judiciaire.

108. Le 22 mars, une délégation de l'UA conduite par le Vice-Président de la Commission s'est rendue à Malabo, pour s'enquérir de la situation. A cette occasion, la délégation a rencontré le Président Obiang Nguema, ainsi que d'autres responsables équato-guinéenne. La délégation de l'UA a pu rencontrer, M. Nick du Toit, chef du groupe des mercenaires, et ce en présence de plusieurs responsables équato-guinéens, dont le Ministre des Affaires étrangères et le Président de l'Assemblée Nationale, ainsi que d'agents de sécurité. Lors de cette rencontre, Monsieur du Toit a dit reconnaître les faits dont il est accusé, et a déclaré regretté son acte, demandant la clémence des autorités équato-guinéennes.

109. Le 13 avril 2004, j'ai eu une réunion avec les Ambassadeurs de la Guinée équatoriale et du Zimbabwe à Addis Abéba, ainsi qu'avec les représentants des ambassades de Namibie et d'Afrique du Sud – des ressortissants de ces deux derniers pays figurent parmi les personnes arrêtées en relation avec la tentative de coup d'Etat. A cette occasion, j'ai souligné la nécessité d'une plus grande collaboration entre les Etats membres pour venir à bout du fléau du mercenariat qui constitue une menace pour la stabilité des Etats africains.

110. Dans cette perspective, la Commission envisage de prendre des initiatives pour adapter la Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique, adoptée à Libreville en juillet 1977, afin de tenir compte des évolutions survenues depuis lors sur le continent. Cet effort s'inscrit dans le cadre de la Politique africaine commune de défense, qui prévoit un mécanisme d'examen périodique des instruments continentaux portant sur les questions de paix et de sécurité.

111. Je voudrais, en outre, informé le Conseil que les élections législatives et municipales ont eu lieu comme prévu en Guinée équatoriale, le 25 avril. Aucun incident n'a été noté. Toutefois, un mois plus tard, précisément dans la nuit du 28 au 29 mai, un groupe de rebelles a attaqué la caserne militaire de l'île de Corisco. Les autorités

équato-guinéennes ont indiqué que cinq des assaillants ont été tués et cinq autres arrêtés, ajoutant que la situation dans l'île de Corisco, ainsi que dans le reste du pays, était sous contrôle et que le calme et la tranquillité règnent.

112. Par ailleurs, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le différend qui oppose la Guinée équatoriale au Gabon au sujet des îlots M'banié, Conga et Cocotiers. Soucieuses de parvenir à un règlement pacifique et satisfaisant, les deux parties ont sollicité, en juillet 2003, en marge de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Maputo, la médiation du Secrétaire général des Nations Unies, qui a accédé à cette requête. M. Kofi Annan a confié la question à M. Yves Fortier. M. Fortier a rencontré à plusieurs reprises les délégations gabonaise et équato-guinéenne à Genève et à New York. Il a été reçu les 7 et 8 juin par le Président Obiang Nguema et les 9 et 10 juin par le Président El Hadj Omar Bongo Odimba. A l'issue de ces entretiens, il a déclaré que «la médiation progresse et que des solutions sont envisagées».

j) Côte d'Ivoire

113. Après la signature, le 24 janvier 2003, de l'Accord de Linas-Marcoussis, des progrès encourageants ont été enregistrés dans le retour à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire. Cependant, depuis le mois de mars dernier, ces avancées ont été soudainement interrompues à la suite d'une succession d'incidents. Il convient, en particulier, de citer la suspension, le 4 mars 2004, par sept ministres issus du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de leur participation au Gouvernement, en raison du différend qui a opposé ce parti au chef de l'Etat ; la formation d'une coalition de convenance, les « Marcoussistes » ou le « G7 », regroupant quatre partis politiques, notamment le PDCI, le Rassemblement des Républicains (RDR), l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) et le Mouvement des forces de l'avenir (MFA), ainsi que trois anciens mouvements rebelles, à savoir le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Mouvement populaire du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) ; l'activisme des « Jeunes Patriotes », un groupement de jeunes favorables au Président Gbagbo, qui a contribué à exacerber la tension ; l'échec de l'opération de désarmement annoncé pour le 10 mars 2004, à Yamoussoukro; ainsi que les conséquences de la répression de la marche prévue par le « G7 » à Abidjan, le 25 mars, et ses prolongements les 26 et 27 mars 2004. En signe de protestation contre cette répression, la coalition des « Marcoussistes » a suspendu sa participation au Gouvernement de réconciliation nationale.

114. Les membres du Conseil de Sécurité des Nations unies ont exprimé leur grave préoccupation face à ces violences, et ont demandé aux parties ivoiriennes d'œuvrer, sans condition, à la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Réuni en sa troisième session, le 27 mars 2004, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA a déploré les pertes en vies humaines intervenues à la suite de ces violences, et a invité toutes les parties à faire montre de retenue, à reprendre le dialogue politique, et à travailler, ensemble, à la mise en œuvre inconditionnelle de l'Accord de Linas-Marcoussis.

115. Le Comité de Suivi de l'Accord de Marcoussis, au sein duquel l'UA est représenté par mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, André Salifou, a demandé la constitution d'une Commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les événements des 25, 26 et 27 mars 2004. De même, le chef de l'Etat et le Premier ministre ivoiriens se sont également prononcés en faveur de la constitution d'une telle Commission. Le Secrétaire général des Nations unies a accédé à cette requête et a demandé au Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies de diligenter une enquête.

116. Le rapport de la Commission d'enquête de l'ONU, a été transmis au Conseil de sécurité le 14 mai, dont les membres ont souligné l'importance qu'il y a à mettre un terme à l'impunité. Ils ont apporté leur appui à l'initiative du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de mettre en place une Commission chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, depuis le début de la rébellion armée.

117. Le 18 mai, le chef de l'Etat ivoirien a décidé de suspendre le paiement des salaires des ministres du « G7 » pour le mois de mai, de mettre fin aux dispositions relatives à leur hébergement à Abidjan, et de faire récupérer leurs véhicules de fonction. Il a, en outre, conditionné les déplacements des membres du Gouvernement à l'extérieur à sa seule autorisation. Dans un décret rendu public le 19 mai, le chef de l'Etat ivoirien a démis de leurs fonctions trois ministres de l'opposition, dont M. Guillaume Soro, Ministre d'Etat, chargé de la Communication et Secrétaire général des Forces nouvelles, qui ont été remplacés à titre intérimaire par trois autres membres du Front populaire ivoirien (FPI), le parti du Président Gbagbo. Le 20 mai, le Directoire du « G 7 » a déclaré que ces décisions étaient « nulles et non avenues et ne sauraient lui être opposables au regard des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II ».

118. La situation en Côte d'Ivoire a été examinée lors de la dixième réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenu à Addis Abéba, le 25 mai 2004. A cette occasion, le Conseil a profondément regretté l'impasse actuelle et souligné que toute action unilatérale, par quelque partie que ce soit, ne peut qu'aggraver la situation et retarder encore davantage le processus de paix. Le CPS a également exprimé sa grave préoccupation face aux exactions, tueries et violations des droits de l'homme perpétrées depuis le début de la crise. A cet égard, le CPS a réitéré sa demande à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de diligenter une enquête sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Le CPS a, en outre, exhorté les parties ivoiriennes à faire montre de volonté politique, à travailler à l'application intégrale et inconditionnelle de l'Accord de Linas-Marcoussis, et à créer les conditions propices au retour de tous les acteurs concernés au sein du Gouvernement de réconciliation nationale, soulignant à cet égard, que la composition du Gouvernement et son intégrité, y compris un Premier ministre de consensus, doivent être maintenues. Le CPS a donné mandat à la CEDEAO de prendre les mesures nécessaires pour assurer le redémarrage effectif et immédiat des activités de l'Etat en Côte d'Ivoire et de rendre compte des progrès accomplis en ce sens, lors de la présente session de la Conférence.

119. En réaction aux dispositions du communiqué du CPS relatives à la composition et à l'intégrité du Gouvernement de réconciliation nationale, l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Addis Abéba a adressé une note verbale à la Commission. Dans cette note, l'Ambassade souligne ce qui suit : « Aucune disposition de l'Accord de Marcoussis ne prévoyant la nomination *intuiti personae* des représentants des parties signataires dudit Accord aux fonctions ministériels, ni même du Premier Ministre, il est clair que la décision prise par le Conseil de Paix et de Sécurité qui évoque en substance le retour des Ministres limogés au sein du gouvernement peut nourrir des interprétations tendancieuses pouvant exacerber la situation politique déjà très précaire dans le pays ».

120. En conclusion, je voudrais réitérer ma disposition, de concert avec la CEDEAO et les partenaires internationaux, à poursuivre les efforts visant à faciliter la relance effective du processus de paix en Côte d'Ivoire. J'entends, en particulier, contribuer à la promotion du dialogue et de la compréhension entre les dirigeants des pays de la région.

k) Libéria

121. Depuis la signature de l'Accord de Paix global (CPA) à Accra le 18 août 2003 et la passation de pouvoir sans difficulté qui s'en est suivie le 14 octobre 2003, du gouvernement par intérim d'alors, conduit par l'ancien président Moses Blah au Gouvernement national de Transition du Libéria (NTGL) conduit par le Président Charles Gyude Bryant, des progrès visibles et appréciables ont été enregistrés en vue de l'application intégrale du CPA en particulier, et dans l'évolution du processus de paix en général. Cependant, beaucoup reste à faire afin de garantir l'irréversibilité du processus de paix.

122. Les diverses institutions dont il est fait mention dans le CPA, y compris l'exécutif – dénommé le Gouvernement National de transition du Libéria (NTGL) dans l'accord –, le législatif – dénommé Assemblée législative nationale de transition (NTLA) – et le judiciaire sont déjà globalement constituées. De plus, le Président et les membres des diverses commissions, également envisagées dans l'Accord, ont été désignés et ont été soit confirmés ou attendent d'être confirmés par la NTLA.

123. Cependant, la question de la répartition des postes dans le NTGL et dans la fonction publique entre les diverses parties à l'Accord est devenue une source d'instabilité préoccupante, qui a d'ailleurs donné lieu à un appel de la part des dirigeants des factions en conflit, particulièrement la LURD et le MODEL, pour sa suppression. Cependant, suite à la visite en mars 2004 du médiateur de la CEDEAO, le Général Abdulsalami Abubakar, accompagné de son équipe composée, entre autres, de hauts responsables de la CEDEAO et de la Commission de l'Union africaine, les relations entre le Président Bryant d'une part, et les dirigeants des anciennes factions en guerre et le Président de la NTLA d'autre part, se sont sensiblement améliorées et sont devenues moins conflictuelles. Cependant, les divergences subsistent.

124. Les luttes d'influence continues au sein de la LURD, créées par le différend familial entre les époux Aisha et Sekou Conneh, demeurent un sujet de préoccupation. Il est à craindre que cela ait un impact négatif sur le programme de Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation et Réintégration (DDRR) en cours. Des efforts sont entrepris pour résoudre la crise.

125. Avec la relance du processus de DDRR, les élections prévues pour octobre 2005, conformément à l'Accord de Paix global retiennent particulièrement l'attention. A la fin du mois d'avril 2004, le Président Bryant a fait prêter serment aux sept membres de la Commission électorale nationale (NEC), présidée par un ancien juge de la Cour suprême. Le président Bryant a déclaré fermement que la date des élections sera maintenue. Cette position a été soutenue par le Groupe de Contact international sur le Libéria lorsque ses deux coprésidents, à savoir le Ministre des Affaires étrangères du Ghana, représentant le Président en exercice de la CEDEAO, l'UA et le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Suède, représentant l'UE, accompagnés des responsables de la CEDEAO, de l'UA et de l'UE, ont entrepris une mission d'évaluation dans le pays en avril 2004. Ce soutien de la communauté internationale intervient dans une situation où certains milieux au Libéria appellent à un report des élections.

126. Il convient de rappeler que l'article XIX de l'Accord de Paix global qui stipule que les élections se tiendront au plus tard en octobre 2005, demande aux Nations unies, l'UA, la CEDEAO et autres membres pertinents de la communauté internationale, de mener, contrôler, et superviser conjointement les prochaines élections dans le pays. A cet égard, les Nations unies, l'UE et USAID/IFES ont tous dépêché des missions d'évaluation des besoins électoraux dans le pays en avril 2004. La mission d'évaluation des Nations unies a conclu qu'actuellement, la nouvelle Commission électorale nationale ne dispose que de capacités matérielles et humaines très limitées pour assumer sa responsabilité relative à l'instruction civique, l'éducation de l'électorat, l'inscription des électeurs, la délimitation et le soutien; et que sans une importante aide internationale, ces activités ne peuvent être menées dans les délais fixés par l'Accord. Il convient de relever qu'au cours de la mission susmentionnée des coprésidents du ICGL au Libéria en avril 2004, la délégation a eu des entretiens avec les experts internationaux sur le terrain ainsi qu'avec les membres de la Commission électorale nationale. Au cours de ces rencontres, les difficultés rencontrées par la Commission électorale nationale ont également été portées à l'attention de la délégation du ICGL. A la dernière réunion du ICGL tenue à Londres le 11 mai 2004, il avait été convenu que des consultations auraient lieu entre l'Unité électorale de la MINUL et la CEDEAO ainsi que l'UA, afin d'élaborer la voie à suivre pour la préparation des élections.

127. Au plan sécurité, le Conseil exécutif notera qu'en attendant le quasi achèvement récent du déploiement des troupes de la MINUL dans le pays, le cessez-le-feu a été généralement respecté à Monrovia et dans la plupart des autres régions du pays. En conséquence, il n'y a pas eu de combat à l'échelle nationale. Toutefois, des violations du cessez-le-feu ont été rapportées, particulièrement à l'intérieur du pays, impliquant toutes les trois anciennes factions en guerre. Ces incidents, y compris les affrontements

sporadiques dans le comté de Nimba, se sont étendus de novembre 2003 à avril 2004, alors que ce rapport était en cours de finalisation.

128. Le déploiement des forces de la MINUL au-delà de Monrovia et dans ses alentours immédiats, où elles s'étaient initialement concentrées pendant des mois, a également facilité la relance du programme de DDRR. Il convient de rappeler que lorsque le 7 décembre 2003, la MINUL a essayé sans succès de lancer le processus de désarmement, elle ne disposait pas d'un nombre suffisant de soldats -5000- sur le terrain. Cependant, lorsque le programme de DDRR a été relancé le 15 avril 2004, la MINUL a déclaré que les 13 943 soldats déployés alors étaient suffisants pour mener à bien le processus. Au 11 mai 2004, la MINUL avait un total de 14 107 soldats sur le terrain, déployés dans tous les comtés, à l'exception de quatre. La relance du programme de DDRR le 15 avril 2004 a été précédée par un programme intensif de sensibilisation à l'intention des combattants et impliquant les commandants des trois factions armées et des représentants de la Commission nationale du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réhabilitation et de la Réintégration, ainsi que les institutions des Nations unies et les ONG.

129. Le 5 mai 2004, alors que la version définitive du présent rapport était en cours de rédaction, la MINUL a annoncé qu'à partir du 28 avril 2004, 10653 armes en tout avaient été récupérées auprès des 18 415 anciens combattants des factions LURD, MODEL et GOL depuis le début du programme et que plus de 3 millions de cartouches d'armes de petit calibre et 5 300 autres pièces de munitions avaient également été récupérées. Environ 8 000 anciens combattants auraient été désarmés pendant cette première phase de relance du programme en avril, selon la MINUL. Après la fin de la première phase de relance du programme en avril 2004, le début de la seconde phase de l'opération de désarmement avait été annoncé pour après la construction de six sites de cantonnement supplémentaires ailleurs dans le pays.

130. Il convient de relever qu'alors que l'aspect «DD» de l'ensemble du programme de DDRR devrait durer 9 mois, l'aspect «RR» quant à lui durera des années et son succès dépendra énormément de l'aide internationale. Il est absolument crucial que le DDRR qui nécessite une mise de fonds considérable soit couronné de succès, car cela mettra fin au cycle de violence, permettra de créer un environnement favorable pour la tenue des prochaines élections et évitera un autre effet d'entraînement du conflit libérien dans les deux autres pays du fleuve Mano, notamment en Sierra Leone où la paix est encore fragile, ainsi qu'en Côte d'Ivoire où le conflit n'a pas encore été résolu.

131. Au plan humanitaire, il convient de relever qu'en novembre 2003, les Nations unies avaient lancé un appel global en faveur des activités humanitaires. Le HCR, l'UNICEF et le PAM ainsi que d'autres organisations non gouvernementales internationales jouent un rôle de chef de file en apportant de l'aide humanitaire d'urgence aux groupes affectés par la guerre ou vulnérables tels que les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes et les enfants. Alors que la paix devient de plus en plus une réalité au Libéria, des milliers de réfugiés libériens en Afrique de l'ouest commencent à prendre le chemin du retour, dans une vague de

retours spontanés. Le HCR a déclaré qu'il s'attendait à ce que les retours spontanés atteignent les sommets au cours des mois à venir, et bien sûr qu'ils se poursuivent intensivement pendant les premiers mois de 2005, en prévision des élections qui se tiendront en octobre de la même année. Suite à un appel d'urgence qu'il avait lancé pour une somme de 39,2 millions de dollars destinée au financement de ses opérations au Libéria en 2004, en prévision des retours en 2004 de quelque 150 000 réfugiés libériens, le HCR a annoncé le 20 avril qu'il avait reçu 11 millions de dollars supplémentaires des USA, en plus des 3 millions de dollars reçus initialement, mais qu'il avait encore besoin de 25 millions de dollars pour atteindre son objectif.

132. Le pays est encore dans une situation de «crise des droits de l'homme» grave. Les membres des factions en guerre auraient commis des violations des droits de l'homme, y compris des attaques contre les civils, les massacres, la torture, les viols, les harcèlements, les pillages, les extorsions, les travaux forcés et les restrictions de la liberté de mouvement et des libertés individuelles. On s'attend à une baisse de l'incidence de ces violations avec le déploiement substantiel des troupes de la MINUL dans l'arrière-pays et lorsque les opérations de désarmement seront achevées. Cependant, les problèmes devraient persister dans les régions isolées où les casques bleus de la MINUL ne sont pas présents et où il n'y a pas non plus de forces de l'ordre ou des autorités civiles.

133. Le Gouvernement et la MINUL travaillent activement pour la réhabilitation des infrastructures sociales et la réouverture des écoles dans le pays. Le gouvernement fournit également des efforts acharnés en vue de faire face à l'exigence de payer les arriérés de salaires des fonctionnaires, mais n'y est pas encore parvenu en raison des contraintes financières. La situation économique et financière difficile a provoqué des tensions sociales et des grèves des fonctionnaires, des enseignants et des étudiants.

134. Compte tenu de la situation socioéconomique difficile actuelle il est urgent que la communauté internationale soutienne de manière substantielle les efforts du gouvernement en vue de la réhabilitation et de la reconstruction du pays. Il convient de rappeler qu'en février dernier, 520 millions de dollars avaient été promis pour la période de transition de deux ans à la Conférence des bailleurs tenue à New York. Depuis lors, le NTGL, le système des Nations unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires ont fait des efforts remarquables en vue de la réalisation du programme qui constitue la feuille de route vers le redressement du Libéria, aussi appelé RFTF (Cadre transitoire orienté vers des objectifs précis)

135. Le NTGL fournit des efforts pour aborder la dimension régionale du conflit au Libéria. A cet égard, le Président du NTGL a visité les pays d'une importance capitale tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone. Ces visites ont permis d'améliorer les relations entre le Libéria et ses voisins et de mobiliser le soutien en faveur du processus de paix dans le Pays. Les visites entreprises en Guinée et en Sierra Leone ont contribué à la redynamisation de la coopération entre les pays de l'Union de la rivière Mano et ont favorisé l'organisation d'une rencontre au sommet en mai 2004.

136. A la réunion de l'ICGL tenue à Londres le 11 mai, à laquelle l'UA était représentée, cet organe a réaffirmé sa position, à savoir que tous les Etats de la région devraient soutenir entièrement l'application du CPA afin d'éviter que leur territoire soit utilisé par des éléments armés pour déstabiliser leurs voisins et de renforcer la coopération régionale. Il a salué la prochaine conférence du MRU et a invité les Chefs d'Etat à saisir l'occasion offerte par la réunion pour aborder les problèmes transfrontaliers.

137. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet de la persistance de certaines rumeurs selon lesquelles de l'avis de certains anciens combattants, les armes des anciennes factions en guerre sont introduites en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Il convient de relever qu'avant ces développements, la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINUL étaient en train d'élaborer des modalités et des plans communs pour un meilleur contrôle des frontières. Les pays concernés en seront informés. La réunion de l'ICGL a exhorté la MINUL et le NTGL, ainsi que les dirigeants des anciennes factions en guerre à faire en sorte que tous les combattants et les armes libériens restent au Libéria dans le cadre du programme de DDR en cours.

138. La communauté internationale s'est également penchée sur les activités de l'ancien Président Charles Taylor. Ainsi, en mars 2004, les USA ont présenté une résolution qui a été votée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité le 12 mars 2004. Cette résolution invitait tous les membres des Nations unies à localiser et à geler les fonds appartenant à l'ancien Président Taylor, à sa famille et à ses alliés. Un rapport demandé par le Conseil de Sécurité avait auparavant accusé Monsieur Taylor de continuer à détourner les ressources du gouvernement libérien alors qu'il était en exil. Concernant l'interdiction des déplacements par les Nations unies, le Conseil de Sécurité, tout en reconnaissant que les changements sont intervenus au Libéria, a publié le 16 mars 2004 une nouvelle liste de 47 personnes, y compris des hauts responsables de l'ancien gouvernement et des membres des anciennes forces armées soupçonnés d'entretenir des liens avec M. Taylor ou de soutenir les groupes de rebelles. Très récemment, le conseil de sécurité des Nations unies a renouvelé ses sanctions sur le commerce des diamants et du bois libériens.

139. La Commission de l'UA reste attachée à l'application totale de l'Accord de Paix global et au processus de paix dans son ensemble, en particulier étant donné le rôle qu'elle a joué l'année dernière, en aidant d'abord à faciliter et ensuite à mener les négociations de paix à Accra, qui ont finalement abouti à la signature de cet Accord. A cette fin, un Envoyé spécial a été nommé pour le Libéria – qui a effectué deux missions de travail au Libéria et dans la région- et des représentants de la Commission ont été envoyés à Monrovia pour couvrir en particulier les questions politiques et militaires suscitées par l'application de l'accord de paix. Avec l'approbation en avril par le Conseil de Paix et de Sécurité de la proposition de la Commission de l'UA concernant la mise sur pied d'un bureau de l'UA au Libéria, la capacité de l'Union à contribuer à l'application de l'Accord sera renforcée.

I) Guinée Bissau

140. Le Conseil se souviendra qu'à la suite du coup d'Etat survenu le 14 septembre 2003, M. Francisco Madeira, Ministre à la Présidence du Mozambique, avait, à ma demande, effectué une mission en Guinée-Bissau du 19 au 25 septembre 2003. A cette occasion, mon émissaire avait également initié des consultations avec la CEDEAO et certains pays de la région.

141. Au cours de la période sous examen, l'évolution la plus importante porte sur la tenue des élections législatives qui se sont déroulées le 28 mars 2004. Ce scrutin marque le début du retour à des institutions démocratiques dans le pays.

142. A l'invitation des autorités de la République de la Guinée-Bissau, des observateurs de l'Union africaine ont participé à l'observation des élections du mois de mars 2004. Ces élections auraient dû se dérouler sur un seul jour, le 28 mars ; mais le matériel de vote n'ayant pas été distribué à tous les bureaux de vote, un deuxième tour a dû être organisé dans le secteur de Bissau, le 30 mars. Douze partis politiques et trois coalitions ont brigué les voix des électeurs. Les vingt-sept circonscriptions électorales de la Guinée-Bissau ont élu cent députés, tandis que deux autres sièges devaient être pourvus par la diaspora.

143. Le Portugal, le Brésil, le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, les Etats Unis et la Fédération de Russie, et des organisations, dont la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Union africaine (UA), ont ensemble dépêché cent quatre observateurs.

144. Dans le communiqué final publié à l'issue de ces élections législatives, les observateurs internationaux se sont félicité du bon déroulement du scrutin, caractérisé par le civisme et la transparence, et de la participation massive des populations au vote du 28 mars et du 30 mars dans le secteur de Bissau. Les observateurs internationaux ont, en outre, affirmé que le scrutin du 28 mars 2004 s'était déroulé de manière libre, juste et transparente, en dépit des dysfonctionnements constatés dans leur organisation. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a également salué le bon déroulement des élections législatives et encouragé les Bissau-guinéens à continuer à œuvrer à la réconciliation nationale.

145. Certaines formations politiques ont contesté les résultats provisoires publiés le 4 avril par la Commission nationale électorale, et ont déposé des réclamations portant sur les irrégularités observées avant, pendant et après le scrutin, auprès de la Commission nationale électorale. Face à la tension suscitée par cette contestation, les chefs d'Etat du Sénégal et du Cap-Vert ont effectué chacun une visite de quelques heures à Bissau, le 5 avril 2004, pour faire entendre raison à toutes les parties. Dans le même temps, le Conseil national de transition a, le 7 avril, mis sur pied une Commission d'enquête pour

faire la lumière sur les irrégularités soulevées par les différents partis, et faire rapport à la Cour suprême.

146. Le 21 avril, la Cour suprême a confirmé les résultats des élections législatives. Elle a cependant revu les chiffres relatifs à la participation à la hausse. Aucun parti n'a obtenu la majorité absolue. Toutefois, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC), ex-parti unique, est arrivé en tête avec une majorité relative de quarante cinq sièges. Le Parti de la rénovation sociale (PRS), formation de l'ancien Président Kumba Yala, a eu trente cinq sièges. Le Parti uni social et démocrate (PUSD) de l'ex Premier ministre Francisco Fadul a remporté dix sept sièges. L'Union électorale, une coalition de cinq petits partis, a obtenu deux députés, tandis que l'Alliance populaire unie, une coalition de deux partis, n'a obtenu qu'un siège de député. Les deux sièges restants, destinés aux Bissau-guinéens de la diaspora, n'ont pas été pourvus.

147. La nouvelle Assemblée nationale populaire, qui a été investie le 7 mai 2004, inaugure la septième législature depuis l'indépendance de la Guinée-Bissau. Cette investiture met fin au mandat du Conseil national de transition, alors que le Comité militaire devient un organe consultatif auprès de la présidence.

148. Je me réjouis de ce que le consensus auquel les trois partis politiques et les deux coalitions ayant obtenu des sièges de députés sont parvenus a permis au Président de la République de nommer M. Carlos Gomes Junior, Président du PAIGC, au poste de Premier ministre.

149. La Guinée-Bissau, qui a un besoin urgent d'aide internationale pour redresser son économie, a donné la preuve de sa capacité à se doter d'institutions crédibles et démocratiques, et de sa détermination à recréer le climat de confiance nécessaire à la reprise de la coopération internationale. Je continuerai, en consultation avec la CEDEAO, les pays de la région et les partenaires internationaux, à apporter l'appui de l'Union africaine à cet effort et au parachèvement du processus de retour à l'ordre constitutionnel.

2004

Report of the chairperson of the commission on conflict situations in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4361>

Downloaded from African Union Common Repository